

Preuve que la justice du lieu est administrée correctement, c'est le même Chanorrier que l'on retrouve fermier des biens de mineurs orphelins dont un parent proche, souvent un oncle, est le tuteur, Par la suite, on retrouve Aymé de temps à autre lors de transactions ou de procurations qui nous permettent de le suivre dans le cheminement de la construction de son patrimoine.

Il est conseiller et procureur du roi en la généralité de Lyon, mais c'est lui qui s'occupe personnellement de l'administration de ses domaines en ayant soin de les soustraire à la Taille comme son privilège le lui accorde. Tout à son rôle, il arrente en métayage son domaine du Bois de la Salle en 1651 et il l'acense sept ans plus tard par un bail à ferme. C'est la fiscalité qui explique ce revirement qui lui permet outre le fait d'exonérer ses fonds de la Taille, de mettre sur la touche un locataire qui ne remplit pas ses obligations. Aymé n'est pas satisfait de son métayer indélicat et il sera permis au fermier de l'expulser s'il manque de nouveau à ses devoirs ! Une partie de la ferme se paye en chanvre mais il est demandé au nouveau fermier de couper les arbres qui font de l'ombre à la vigne, preuve du début d'inversion de l'économie des lieux. Comme on peut le deviner, la vigne devient la culture dominante, mais le chanvre demeure une culture importante pour l'économie autarcique. Pour soustraire ses terres de Juliéna à la Taille, il les loue à ferme, en revanche, il gère en direct celles de Jullié, en jouissant du privilège de la noblesse qui les exonère de cet impôt, comme étant situées dans la paroisse où il réside.

Il n'est alors pas question de prieuré au Bois de la Salle. Il faut attendre 1660 pour que le notaire Mathieu Gayot permute l'obédiencerie de Saint Juste de Lyon possédée par Guillaume Charrier, le frère de Aymé, contre le prieuré du Bois de la Salle qu'il a doté de fonds et domaines d'une valeur de trente mille livres. C'est Jean Baptiste le quatrième fils de Aymé qui en sera le premier prieur, c'est lui qui bâtit la maison sur les ruines d'un ancien chastel. Notons qu'à chaque mutation de bénéficiaire, il est dû au seigneur de Juliéna la huitième partie de la valeur des fonds dépendants du prieuré. Détail qui revêtira toute sa dimension lorsque les Charrier se verront déposséder de la seigneurie !

En septembre 1653, un dénommé Pierre Cuisinier fondateur de Cluny se trouve à Jullié où sa femme accouche d'une fille, sans qu'aucun élément ne nous permette de supposer la fabrication d'une cloche pas plus que sa destination. Il aurait fallu pour cela que le curé en la bénissant en mentionne l'existence sur les registres. Faute de quoi, il faut s'en remettre à la publication qui fait état de réparations exécutées sur la chapelle de Vâtre en 1677 attestées par une pierre gravée rappelant l'événement à l'intérieur de l'édifice. D'après les mêmes sources, il y a bien une cloche aux armes